RCS : LISIEUX
Code greffe : 1407

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LISIEUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00053
Numéro SIREN : 401 035 365
Nom ou dénomination : A.B.L.L.

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2017 sous le numéro de dépôt 2618

B/2618

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LISIEUX (Calvados)

FITECO

ABLL SAS

Commerces de détail d'optique

12 RUE PONT MORTAIN
14100 LISIEUX

ETATS FINANCIERS

Du 01/04/2016 au 31/03/2017

"Copie certifiée conforme"

65 Rue du Maréchal Joffre
27000 EVREUX
Tél : 02-32-39-12-61
Fax : 02-32-39-16-57
E.mail : evreux@fiteco.com

JU

Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.dep.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial	381 935,44		381 935,44	381 935,44	
Autres immobilisations incorporelles	265,00	265,00			
Immobilisations corporelles	356 052,78	348 816,22	7 236,56	1 356,69	5 880
Immobilisations financières	19 313,06		19 313,06	17 668,10	1 645
ACTIF IMMOBILISE	757 566,28	349 081,22	408 485,06	400 960,23	7 525
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production					
Marchandises	141 242,90	31 650,39	109 592,51	104 164,63	5 428
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	26 647,63		26 647,63	52 078,77	- 25 431
Autres créances	51 838,32		51 838,32	44 597,21	7 241
Valeurs mobilières de placement					
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	148 893,73		148 893,73	126 047,19	22 847
Caisse	727,44		727,44	554,76	173
Charges constatées d'avance	7 697,49		7 697,49	2 313,00	5 384
ACTIF CIRCULANT	377 047,51	31 650,39	345 397,12	329 755,56	15 642
TOTAL GENERAL ACTIF	1 134 613,79	380 731,61	753 882,18	730 715,79	23 166

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 622,45)	7 622,45	7 622,45	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	762,25	762,25	
Réserves réglementées			
Autres réserves	4 364,23	4 194,53	170
Report à nouveau	470 650,17	470 650,17	
Résultat de l'exercice	86 454,01	40 169,70	46 284
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	569 853,11	523 399,10	46 454
Dettes			
Provisions			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	18 748,02		18 748
Fournisseurs et comptes rattachés	16 168,53	96 064,00	- 79 895
Autres dettes	149 112,52	111 252,69	37 860
Produits constatés d'avance			
DETTES	184 029,07	207 316,69	- 23 288
TOTAL GENERAL PASSIF	753 882,18	730 715,79	23 166

JU

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2016 (12 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises		910 356,13	942 880,48	- 32 524	*-3,45*
Production vendue biens					
Production vendue services					
Chiffres d'affaires Nets		**910 356,13**	**942 880,48**	**- 32 524**	***-3,45***
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçue		1 605,56		1 606	*N/S*
Autres Produits		4 923,04	5 306,03	- 383	*-7,22*
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		**916 884,73**	**948 186,51**	**- 31 302**	***-3,30***
Achats marchandises (y compris droits de douane)		350 031,31	354 100,33	- 4 069	*-1,15*
Variation de stock (marchandises)		-2 154,13	2 607,83	- 4 762	*182,60*
Achats matières premières et autres approvisionnement					
Variation stock matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes		248 372,78	310 765,26	- 62 392	*-20,08*
Impôts, taxes et versements assimilés		5 086,25	5 387,15	- 301	*-5,59*
Rémunérations du personnel		147 424,84	166 339,02	- 18 914	*-11,37*
Charges sociales		41 433,70	54 201,58	- 12 768	*-23,56*
Dotations aux amortissements		3 087,69	627,66	2 460	*391,94*
Dotations aux provisions					
Autres charges		13 833,82	13 551,26	283	*2,09*
Total des charges d'exploitation		**807 116,26**	**907 580,09**	**- 100 464**	***-11,07***
RESULTAT D'EXPLOITATION		**109 768,47**	**40 606,42**	**69 162**	***170,32***
Produits financiers		5 474,10	5 190,28	284	*5,47*
Produits exceptionnels					
Charges financières					
Charges exceptionnelles		574,56		575	*N/S*
Résultat avant participation et IS		**114 668,01**	**45 796,70**	**68 871**	***150,38***
Participation des salariés					
Impôts sur les bénéfices		28 214,00	5 627,00	22 587	*401,40*
Total des Produits		**922 358,83**	**953 376,79**	**- 31 018**	***-3,25***
Total des charges		**835 904,82**	**913 207,09**	**- 77 302**	***-8,46***
RESULTAT NET		**86 454,01**	**40 169,70**	**46 284**	***115,22***
Dont Crédit-bail mobilier		1 020,00	1 020,00		*0,00*
Dont Crédit-bail immobilier					

JLS

Soldes intermédiaires de gestion

		31/03/2017	31/03/2016	Variation	%
	Ventes de marchandises	910 356	942 880	- 32 524	-3,45
-	Coût direct d'achat	350 031	354 100	- 4 069	*-1,15*
+/-	Variation du stock de marchandises	-2 154	2 608	- 4 762	*182,59*
	Marge commerciale (I)	**562 479**	**586 172**	**- 23 693**	***-4,04***
	Taux de marge commerciale	61,79 %	62,17 %		
+	Production vendue				
+	Production stockée				
+	Production immobilisée				
	Production de l'exercice				
-	Matières premières et approvisionnements consommés				
-	Sous-traitance directe				
	Marge brute sur production (II)				
	Taux de marge brute sur production	%	%		
	MARGE BRUTE GLOBALE (I + II)	**562 479**	**586 172**	**- 23 693**	***-4,04***
	Taux de marge brute globale	61,79 %	62,17 %		
-	Services extérieurs et autres charges externes	248 373	310 765	- 62 392	*-20,08*
	VALEUR AJOUTEE PRODUITE	**314 106**	**275 407**	**38 699**	***14,05***
	Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	34,50 %	29,21 %		
+	Subventions d'exploitation	1 606		1 606	*N/S*
-	Impôts, taxes et versements assimilés	5 086	5 387	- 301	*-5,59*
-	Salaires et traitements	147 425	166 339	- 18 914	*-11,37*
-	Charges sociales	41 434	54 202	- 12 768	*-23,56*
	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**121 767**	**49 479**	**72 288**	***146,10***
	Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	13,38 %	5,25 %		
+	Reprise sur amortissements et provisions	3 274	4 603	- 1 329	*-28,87*
-	Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 088	628	2 460	*391,72*
-	Dotations aux provisions sur immobilisations				
-	Dotations aux provisions sur actif circulant				
-	Dotations aux provisions pour risques et charges				
+	Autres produits de gestion courante	1 649	703	946	*134,57*
-	Autres charges de gestion courante	13 834	13 551	283	*2,09*
+	Transfert de charges d'exploitation				
	RESULTAT D'EXPLOITATION (hors charges et produits financiers)	**109 768**	**40 606**	**69 162**	***170,32***
	Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	12,06 %	4,31 %		
+	Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
-	Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+	Produits financiers de participations				
+	Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+	Autres intérêts et produits assimilés	5 474	5 190	284	*5,47*
+	Reprises sur provisions financières				
+	Différences positives de change				
+	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
-	Dotations financières aux amortissements et provisions				
-	Intérêts et charges assimilées				
-	Différences négatives de change				
-	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**115 243**	**45 797**	**69 446**	***151,64***
	Résultat courant / chiffre d'affaires	12,66 %	4,86 %		
+	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+	Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+	Reprises sur provisions & transferts de charges exceptº.				
-	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
-	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	575		575	*N/S*
-	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-575**		**- 575**	***N/S***
-	Participation des salariés aux résultats				
-	Impôts sur les bénéfices	28 214	5 627	22 587	*401,40*
	RESULTAT NET COMPTABLE	**86 454**	**40 170**	**46 284**	***115,22***
	Résultat net / chiffre d'affaires	9,50 %	4,26 %		

TCS

Tableau emplois ressources

	N	N-1
Résultat net comptable	86 454	40 170
+ Dotations aux amortissements et aux prov. (hors dépréc. stocks & créances)	3 088	628
- Reprises sur amortissements et prov. (hors rep. sur stocks & créances)		2 181
+ Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	575	
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Quote-part des subventions d'invest. virée au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**90 116**	**38 617**
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :		
Produits des cessions d'éléments d'actif		6 755
Réductions d'immobilisations financières (prêts, dépôts et cautionnements)		
Augmentation des capitaux propres :		
Augmentation de capital ou apports		
Augmentation des autres capitaux propres (subventions)		
Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES RESSOURCES	**90 116**	**45 372**
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	11 187	7 030
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres (y compris retrait C/C)		
Dividendes	40 000	65 000
Remboursements des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	**51 187**	**72 030**
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	**38 929**	**-26 658**

	N	N-1	Variations
Stocks et en cours nets	109 593	104 165	5 428
+ Avances et acomptes versés sur commandes			
+ Créances clients nettes et comptes rattachés	26 648	52 079	-25 431
+ Effets escomptés non échus			
+ Autres créances d'exploitation et charges const. d'avance	59 536	46 910	12 626
- Avances et acomptes reçus sur commandes	18 748		18 748
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 169	96 064	-79 895
- Autres dettes et produits constatés d'avance	149 113	111 253	37 860
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**11 747**	**-4 163**	**15 910**
Disponibilités et VMP	149 621	126 602	23 019
- Concours bancaires et soldes créditeurs de banques			
- Effets escomptés non échus			
TRESORERIE	**149 621**	**126 602**	**23 019**
FONDS DE ROULEMENT	**161 368**	**122 439**	**38 929**

0

Annexes

ABLL SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2016 au 31/03/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/03/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 753 882,18 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 86 454,01 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/07/2017 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ABLL SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2016 au 31/03/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La convention collective applicable dans l'entreprise prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière.
Le montant à verser, estimé à 1 028 euros, n'a pas été comptabilisé.

ABLL SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2016 au 31/03/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 38 745 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	*38 745*
Fourn.rrr a obtenir(409800)	*2 041*
Etat produits a recevoir(448700)	*3 426*
Debiteurs, crediteurs divers a recevoir(468700)	*33 278*
TOTAL	*38 745*

8.2 - Charges constatées d'avance = 7 697 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	*7 697*
TOTAL	*7 697*

8.3 - Charges à payer = 60 237 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*6 747*
Fourn.factures non parvenues(408100)	*6 747*
Dettes fiscales et sociales :	*53 490*
Personnel conges a payer(428200)	*14 115*
Personnel autres charges a payer(428600)	*25 000*
Charges soc/conges a payer(438200)	*4 940*
Autres charges sociales a payer(438600)	*8 602*
Etat autres charges a payer(448600)	*833*
TOTAL	*60 237*

ABLL

Société par Actions Simplifiée au capital de 7.622,45 euros

siège social : 12 rue Pont Mortain
14100 LISIEUX

RCS LISIEUX 401.035.365

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SUR LES COMPTES CLOS LE 31 MARS 2017
SELON PROCES-VERBAL EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2017

TROISIEME DECISION

L'Actionnaire unique, par application de la Loi et des statuts, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice net comptable de 86.454,01 euros de la manière suivante:

- à titre de distribution à l'actionnaire unique ..... 50.000,00 €
- le solde à affecter en totalité au poste "autres réserves" ..... 36.454,01 €

L'Actionnaire unique constate en outre qu'il a été distribué les dividendes suivant au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividendes	Eligibles à l'abattement de 40 %
2015-2016	40.000 €	Néant
2014-2015	60.000 €	Néant
2013-2014	70.000 €	Néant

"Copie certifiée conforme"

GHR AUDIT

SAS ABLL

Société Anonyme Simplifiée au capital de 7 622.45 €

Siège social :

12 Rue du Pont Mortain

14100 LISIEUX

RCS LISIEUX : 401 035 365

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

AU 31 MARS 2017

Société de commissariat aux comptes au capital de 8000 €
1500 Avenue de la Grande Halle Immeuble INNEOS Bat B – 78200 Buchelay
Tél. : 01.30.33.41.22 / 06.89.06.80.76 - Fax : 01.30.33.41 22- e-mail : ghrogerie@27.cerfrance.fr
R. C. Versailles - N° : 509 346 722

GHR AUDIT

SAS A.B.L.L

Société anonyme simplifiée au capital de 7 622.45 €

Siège social : 12 Rue Pont Mortain
14100 LISIEUX

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 MARS 2017

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 1er Juillet 2013, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Mars 2017, sur :

– le contrôle des comptes annuels de la société A.B.L.L, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
– la justification de nos appréciations ;
– les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société de commissariat aux comptes au capital de 8000 €
1500 Avenue de la Grande Halle Immeuble INNEOS Bat B – 78200 Buchelay
Tél. : 01.30.33.41.22 / 06.89.06.80.76 - Fax : 01.30.33.41 22- e-mail : ghrogerie@27.cerfrance.fr
R. C. Versailles - N° : 509 346 722

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas à porter à votre connaissance d'éléments particuliers.

Nos appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Buchelay, le 13 Septembre 2017

Georges Henri ROGERIE
Commissaire aux Comptes

EURL GHR AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Immeuble INNEOS - Bat B
1500 Avenue de la Grande Halle
78200 BUCHELAY
Tél : 01 30 33 41 22 Fax : 01 30 33 58 58

SAS A.B.L.L.

Société anonyme simplifiée au capital de 7 622.45 €

Siège social : 12 Rue du Pont Mortain
14100 LISIEUX

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 Mars 2017

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions conclues au cours de l'exercice clos au 31 mars 2017.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'une convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

Rémunération de la Présidence exercée par la société HOLDEYES.

Par décision de l'actionnaire unique, en date du 31 mars 2014, il a été décidé de rémunéré la présidence exercée par la société HOLDEYES auprès de la SAS ABLL.
Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2017, cette rémunération s'est élevée à la somme de 127 369.63 €.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Buchelay, le 13 Septembre 2017

Georges Henri ROGERIE
Commissaire aux Comptes



DOCUMENTS FISCAUX

Liasse 17 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABLL SAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 12 RUE PONT MORTAIN 14100 LISIEUX — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 40103536500014 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/03/2017

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	265	AG	265	
	Fonds commercial (1)	AH	381 935	AI		381 935
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	128 273	AQ	128 273	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	26 735	AS	26 354	380
	Autres immobilisations corporelles	AT	201 045	AU	194 189	6 856
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	19 313	BI		19 313
	TOTAL (II)	BJ	757 566	BK	349 081	408 485
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	141 243	BU	31 650	109 593
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	26 648	BY		26 648
	Autres créances (3)	BZ	51 838	CA		51 838
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	149 621	CG		149 621
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 697	CI		7 697
	TOTAL (III)	CJ	377 048	CK	31 650	345 397
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 134 614	1A	380 732	753 882

Renvois : (1) Dont droit au bail. | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * | Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2017

Désignation de l'entreprise ABLL SAS — Néant ☐*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622)	DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	4 364
	Report à nouveau	DH	470 650
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	86 454
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	569 853
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	55 182
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	18 748
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 169
	Dettes fiscales et sociales	DY	93 931
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	184 029
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	753 882
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	184 029
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2017 - Etat préparatoire.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABLL SAS — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	910 356	FB		FC	910 356	
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	910 356	FK		FL	910 356	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 606	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	3 274	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 649	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	916 885	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	350 031	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(2 154)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	248 373	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 086	
	Salaires et traitements *					FY	147 425	
	Charges sociales (10)					FZ	41 434	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations : dotations aux amortissements *					GA	3 088	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations : dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	13 834	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	807 116	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	109 768	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 474	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	5 474	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	5 474	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	115 243	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptable - Janvier 2017 - Etat obligatoire.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABLL SAS — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	575
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	575
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(575)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	28 214
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	922 359
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	835 905
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	86 454

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	1 020
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	13 363
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
vnc immo	575	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5) IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise ABLL SAS — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I				CZ		D8		D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			382 200	KD		KE		KF
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ		KK		KL
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN		KO
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	128 273	KP		KQ		KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	29 986	KS		KT		KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		162 514	KV		KW	9 542	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			KY		KZ		LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		33 001	LB		LC		LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK		LL		LM
CORPORELLES	TOTAL III			353 774	LN		LO	9 542	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T
FINANCIÈRES	Autres participations				8U		8V		8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières			17 668	IT		IU	5 475	IV
FINANCIÈRES	TOTAL IV			17 668	LQ		LR	5 475	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				753 643	ØG		ØH	15 017	ØJ

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	382 200	IX	382 200
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	128 273	MI	128 273
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	3 252	MK	26 735	ML	26 735
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	1 409	MN	170 647	MO	170 647
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	2 603	MT	30 398	MU	30 398
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG	7 264	NH	356 053	NI	356 053
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	3 830	2F	19 313	2G	23 143
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3		NJ	3 830	NK	19 313	2H	23 143
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	11 094	ØL	757 566	ØM	761 396

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2017 ; Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le 31032017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABLL SAS Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2017

Désignation de l'entreprise ABLL SAS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	265	PF		PG		PH	265
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	128 273	PW		PX		PY	128 273
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	29 486	QA	120	QB	3 252	QC	26 354
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	161 658	QE	2 968	QF	834	QG	163 791
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	33 001	QM		QN	2 603	QO	30 398
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	352 418	QV	3 088	QW	6 689	QX	348 816
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	352 683	ØP	3 088	ØQ	6 689	ØR	349 081

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor-po-relles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non vérifié (NP + NQ + NR)	NW		Total général non vérifié (NS + NT + NU)	NY		Total général non vérifié (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			ZP		ZS	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables - Janvier 2017 - Etat préparatoire.

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABLL SAS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TY		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	34 924	6P		6R	3 274	6S	31 650
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	34 924	TY		TZ	3 274	UA	31 650
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	34 924	UB		UC	3 274	UD	31 650
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF	3 274		
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables - Janvier 2017 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABLL SAS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	19 313	UV		UW	19 313
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	26 648		26 648		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 731		4 731		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	3 426		3 426		
	Groupe et associés (2)	VC	1 165		1 165		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	42 516		42 516		
	Charges constatées d'avance	VS	7 697		7 697		
	TOTAUX	VT	105 496	VU	86 183	VV	19 313
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 169	16 169		
Personnel et comptes rattachés		8C	39 115	39 115		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	42 167	42 167		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	11 816	11 816		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	833	833		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	55 182	55 182		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	165 281	VZ 165 281		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABLL SAS | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐* | Exercice N clos le : 31/12/2017

I. RÉINTÉGRATIONS

		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	86 454
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-, bis)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						I7	28 214
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		– imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	– Plus-values nettes à court terme					WN	
		– Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	114 668

II. DÉDUCTIONS

		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		– imposées au taux de 0 %					WH	
		– imposées au taux de 19 %					WP	
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		– imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CIOB (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine TB (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9				Créance dégagée par le report en arrière de déficit	Z1		XG	9 061
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
									TOTAL II	XH	9 061

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XL	105 607
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	105 607 XO

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 - Etat non valable

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

ABLL SAS

DGFiP 2058 A 2017
Extension

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
CICE	9 061

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise ABLL SAS — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	19 055

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Effort construction	9K		9L	
Contribution sociale de solidarite	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Expert's-comptables Janvier 2017 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABLL SAS — Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	470 650	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	
					– Autres réserves	ZD	170
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	40 170		Dividendes	ZE	40 000
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	470 650
	TOTAL I	ØF	510 820		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	510 820

DISTRIBUTIONS (Article 235 *ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus		YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance		YT	6 117
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	XQ	29 029
	– Personnel extérieur à l'entreprise		YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	137 254
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	75 972
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	248 373
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		YW	2 567
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z	2 519
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		YX	5 086
TVA	– Montant de la TVA collectée		YY	182 071
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	150 833
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *		ØZ	136 750
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS	
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :		YP	6
	– Effectif affecté à l'activité artisanale		RL	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP			– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 — ZR 0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH	

RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	105 607	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	122 578	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	7 9 2 4 0 7 0 3 3 0 0 0 1 0			

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABLL SAS — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* [1]	Valeur d'origine* [2]	Valeur nette réévaluée* [3]	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt [4]	Autres amortissements* [5]	Valeur résiduelle [6]
I - Immobilisations*	1	Install. tech. ma	3 252		3 252		
	2	Instal./agenc.div	1 409		834		575
	3	Materiel de burea	747		747		
	4	Mobilier	1 856		1 856		
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

		Prix de vente [7]	Montant global de la plus-value ou de la moins-value [8]	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme [9]	Long terme [10] 19 %	Long terme [10] 15 % ou 16 %	Long terme [10] 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) [11]
I - Immobilisations*	1							
	2		(575)	(575)				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		-				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [9]		(575)				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [10]		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % [11]						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables - Janvier 2017 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise : ABLL SAS | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 201

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABLL SAS Néant [X] *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 % .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1						
	N 2						
	N 3						
	N 4						
	N 5						
	N 6						
	N 7						
	N 8						
	N 9						
	N 10						

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ABLL SAS — Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 - Etat préparatoire.

Annexes

ABLL SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2016 au 31/03/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/03/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 753 882,18 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 86 454,01 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/07/2017 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ABLL SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2016 au 31/03/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La convention collective applicable dans l'entreprise prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière.
Le montant à verser, estimé à 1 028 euros, n'a pas été comptabilisé.

ABLL SAS

ANNEXE

Période du 01/04/2016 au 31/03/2017 Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 38 745 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	*38 745*
Fourn.rrr a obtenir(409800)	*2 041*
Etat produits a recevoir(448700)	*3 426*
Debiteurs, crediteurs divers a recevoir(468700)	*33 278*
TOTAL	*38 745*

8.2 - Charges constatées d'avance = 7 697 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	*7 697*
TOTAL	*7 697*

8.3 - Charges à payer = 60 237 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*6 747*
Fourn.factures non parvenues(408100)	*6 747*
Dettes fiscales et sociales :	*53 490*
Personnel conges a payer(428200)	*14 115*
Personnel autres charges a payer(428600)	*25 000*
Charges soc/conges a payer(438200)	*4 940*
Autres charges sociales a payer(438600)	*8 602*
Etat autres charges a payer(448600)	*833*
TOTAL	*60 237*